

Rapport de contrôle de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées

Référence : CG/MDP D 687-2020

Date :

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Société RTDH Port pétrolier de Fos – 13270 Fos-sur-Mer	S3IC : 0064-01006 <input checked="" type="checkbox"/> P1 <input type="checkbox"/> P2 <input type="checkbox"/> P3 <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> SHAUT <input checked="" type="checkbox"/> SBAS <input checked="" type="checkbox"/> IED

Activité principale : traitement de déchets dangereux

Date du contrôle : 24 juin 2020

Type de contrôle

- Inspection annoncée - Date de l'annonce de la visite : 04 mars 2020
 Inspection inopinée

Circonstances du contrôle

- Plan de contrôle de la DREAL Plainte
 Incident/Accident du Autre :

- Eau, Air, Déchets
 REACH, RSDE,
 Action Nationale _____
 Contrôles réglementaires
 SGS, Vieillissement
 Cessation, sols pollués

Attributs affaire S3IC

Thème(s) du contrôle

- dispositifs de captation et de traitements des COV
- installations de traitement des déchets : centrifugeuse, ECOIL

Référentiel du contrôle

- article 3.2.5 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 03 mars 2016

Fonctions de(s) personne(s) rencontrée(s)

Société	Qualité
RTDH	Directrice / Responsable environnement Responsable d'exploitation
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant <input type="checkbox"/> DREAL <input type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> SPR <input type="checkbox"/> UD <input type="checkbox"/> SG préfecture <input type="checkbox"/> Sous préfecture de _____ <input type="checkbox"/> Autre :

Constats de l'inspection

I – Contexte

Le présent rapport rend compte des constats relevés sur les activités en fonctionnement telles qu'elles étaient le jour de l'inspection et des suites données à cette affaire.

Seules les prescriptions du référentiel du contrôle citées en première page ont été contrôlées le jour de la visite.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

2.1 – Suites données à la précédente inspection (visite du 10 juillet 2019) :

La précédente visite d'inspection n'a pas donné lieu à un constat de non-conformité.

2.2 Constats de la visite du 24 juin 2020.

Les prescriptions contrôlées qui n'ont pas fait l'objet d'une fiche de constats n'ont pas révélé de non conformité au vu des équipements contrôlés le jour de la visite.

Il a été formulé une observation objet de la fiche jointe au présent rapport suite à laquelle l'exploitant s'est engagé à effectuer les travaux nécessaires d'ici à la fin juillet 2020.

Outre les prescriptions contrôlées, l'inspection a porté sur le dossier de réexamen IED BREF WT. Une demande de complément sera adressée par courrier séparé.

2.3 Conclusion et propositions de l'inspection

Pour ce qui concerne l'observation mentionnée dans la fiche en pièce jointe, il est demandé à l'exploitant de justifier la réalisation des travaux dans un délai d'un mois à compter de la réception de la copie du présent rapport.

Equipe d'inspection : Martigues

Signature de l'inspecteur	Vérificateur	Approbateur
L'inspecteur de l'environnement	L'adjointe au Chef de l'UD13	

Pièces jointes :

- fiche d'observation